

REPUBLIQUE FRANCAISE



BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU JEUDI 22 MAI 2014

Membres du Bureau en exercice	Membres présents	Suffrages exprimés
29	29	26

- + le Président qui ne vote qu'en circonstance de partage de voix
+ Rappel du quorum : il est atteint avec 15 membres présents

NOM DES MEMBRES	REPRESENTATION	POUVOIR	VOTE
Henri TANDONNET	Michel CASAGRANDE	Jean DIONIS du SEJOUR	0
Francis GARCIA			0
Michel LAUZZANA			0
Christian DEZALOS			0
Bernard LUSSET			0
Bruno DUBOS			0
Christian DELBREL			0
Pascal de SERMET			0
Jean-Marc GILLY			0
Jean-Marc COLIN			0
Pierre DELOUVRIE			0
Christine BONFANTI	André GIOVANNINI		-
Annie GALAN			0
Louise CAMBOURNAC			0
Jean-Marc CAUSSE			0

NOM DES MEMBRES	REPRESENTATION	POUVOIR	VOTE
Patrick BUISSON			0
Joël PONSOLLE			0
Jean-Jacques PLO			0
Joël GUATTA			0
Claude SARRAMIAC	Jean-Paul NOUHAUD		-
Eric BACQUA			abstention
Rémi CONSTANS			0
Gilbert LABADIE	Maurice BOIN	Jean-Marc CAUSSE	0
Jean-Pierre PIN			0
Jean-Paul PRADINES			0
Espérance JULIEN			0
Danièle LAMENSANS	Jean-Pierre FOURNET	Espérance JULIEN	0
Max LABORIE	Christian BREHAMEL	Joël GUATTA	0
Jean DREUIL	Bernard VIOLLEAU		-

DECISION DU BUREAU N° 2014 - 43

**OBJET : INAUGURATION CENTRE DE CONGRES - SUBVENTION POUR L'ORGANISATION DES SOIREEES DES
27 ET 28 JUIN**

Exposé des motifs

Le parc exposition a, aujourd'hui, plus de 20 ans, il nécessitait une requalification d'ensemble, notamment en termes d'acoustique ou d'isolation.

Cette requalification était donc devenue l'une des priorités de l'Agglomération pour doter son territoire d'un site à fort potentiel dans la concurrence des sites d'exposition et événementiels de la région.

En effet, même si Agen reste une ville de congrès avec des manifestations *d'envergure* (SIAD, congrès national de la ruralité...) avec des atouts certains liés à son positionnement aquitain et Midi-Pyrénées, il s'est vite avéré indispensable de réaliser cette requalification pour en faire un lieu adapté au XXIème siècle.

Ainsi, les travaux arrivant à terme, une inauguration festive à destination de tout un bassin de vie et même plus est prévue sur 3 jours les 27, 28 et 29 juin. Voici en quelques lignes le **programme prévu** :

Vendredi 27 juin : « Soirée Chœurs »

21h00 : Accueil du Président de l'Agglomération d'Agen

21h05 : « de 1914 à la libération » 200 Choristes

22h00 : Entracte

22h20 : Requiem : 300 choristes et 60 musiciens

23h30 : Final avec Francis CABREL

Samedi 28 juin : « Francis Cabrel et ses invités »

21h00 : Accueil du Président de l'Agglomération d'Agen

21h05 : première partie : Sylvain REVERTE, Aurélie CABREL et Gloria Gama

21h50 : pause

22h15 : Francis CABREL 90 minutes dont quelques chansons avec Michel FRAISSE, Stella KUMBA KUMBA et SOHAM

Dimanche 29 : Baptême de l'amphithéâtre Jean-François Poncet 11h - 13h

11h00 - 11h15 : Accueil en présence des « petits chanteurs de Chorale »

11h15 - 11h20 : Coupé de ruban

11h20 - 12h00 : Visite commentée

12h00 - 12h30 : Arrivée dans l'amphithéâtre, plaque à dévoiler ?, allocutions

12h30 - 13h00 : Buffet Inaugural

Les tarifs en vigueur sont les suivants (*places assises numérotées*)

- soirée 1 : enfants : 7 € /adultes : 12 €
- soirée 2 : Tarif unique : 28 €

Selon les modalités de réservation, à partir du 2 juin matin, suivantes :

Les circuits habituels grandes surfaces et réseaux internet :

- sur les sites internet de BOX OFFICE – France BILLETS – TICKET NET
- Sur le site Agen Expo Congrès : www.agen-expo.com
- Points de ventes habituels : Intermarché Agen, Géant Casino Boé, Leclerc Castelculier (Agen), SUPER U Lavardac, Auchan Villeneuve sur lot.

Considérant le budget prévisionnel présenté en Bureau Communautaire le 22 mai 2014 et afin de contribuer financièrement à cette organisation, la SAS Agen Expo Congrès sollicite l'Agglomération d'Agen à hauteur de 35 000€.

Cadre juridique de la décision

Vu les statuts de l'Agglomération d'Agen applicables au 1^{er} janvier 2013,

AR PREFECTURE

047-200035459-20140522-DB2014_43-AU

Reçu le 27/05/2014

Vu la délibération de l'Agglomération d'Agen en date du 30 avril 2014, donnant délégation permanente au Bureau pour prendre toute décision concernant les subventions et autres participations financières nécessaires au fonctionnement courant de l'Agglomération d'Agen d'un montant supérieur à 10 000 € TTC,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE
suyvant les votes susvisés

1°/ D'ATTRIBUER à la SAS Agen Expo une subvention plafond d'un montant de 30 000 €, en demandant que soit porté à 8 000 € le poste de recettes « partenariat entreprises » et que le règlement soit finalisé au vu du bilan financier final de l'opération.

2°/ DE DIRE que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Convocation le 16.05/2014

Affichage le 27.05/2014

Télétransmission le 27.05/2014

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme
Le Président,

Jean DIONIS du SEJOUR


